



OpenSoft

" Inventer, c'est penser à côté "
Albert Einstein

Volume

2

www.Open-soft.fr

Les livres blancs

Le Format d'une Adresse Postale



Patrick Barantal :



patrick.barantal@open-soft.fr



09 50 19 51 72



N'hésitez pas à nous rejoindre sur notre site :

www.open-soft.fr

Version 1.0.1

Table des matières

La nécessité d'une adresse correcte ?	2
Il existe une norme sur la rédaction d'une adresse :	3
Les Deux types d'adresses:	4
L'adresse géographique :	4
L'adresse géopostale :	5
Les contrôles effectués	6
Quelques exemples	7

La nécessité d'une adresse correcte ?

À l'heure de la communication électronique, on serait tenté de se demander s'il est encore nécessaire d'avoir un fichier d'adresses postales. Le courrier électronique ne remplace pas le courrier papier traditionnel, bien au contraire puisque ce dernier continue à croître. Cette croissance est due notamment à la publicité et en France, au Postimpact.

Par ailleurs, l'essor de la « net économie » contribue à développer la collecte d'adresses (**prises de commandes en ligne, adresses de livraison, ...**).

La qualité des adresses postales est donc d'autant plus importante que le développement du commerce électronique en dépend.

Les logiciels de géo localisation, nécessitent aussi une adresse correcte

Quels que soient vos moyens de communication, il est primordial d'accorder toute leur importance à vos adresses.

L'adresse est le véhicule de votre message en direction des clients potentiels. Si l'adresse est incomplète, mal structurée ou mal placée, votre message, indépendamment de sa qualité, est voué à l'échec car il court le risque de ne pas parvenir à son destinataire ou de lui parvenir hors délais.

- L'adresse est également le lien qui vous unit à vos clients : une mauvaise adresse peut suffire à rompre ce lien, et le coût de reconquête ajouté à la perte de chiffre d'affaire grèveront vos résultats.
- Une mauvaise adresse peut devenir un NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée) : cela signifie des surcoûts d'affranchissement, de fabrication de documents publicitaires et de traitement des retours. Ces NPAI contribuent également à « polluer » les bases adresse, d'où une gestion moins performante et moins économique.
- La distribution par La Poste de courriers mal adressés est rendue difficile car la plupart de ces mauvaises adresses ne peut pas être triée par les machines optiques, et le courrier concerné est souvent non distribuable.
- Ainsi, la mauvaise qualité de l'adresse entraîne des surcoûts de production tant chez les utilisateurs du courrier que dans le processus postal..

Il existe une norme sur la rédaction d'une adresse :

La norme qui régit l'adresse postale est la norme AFNOR XPZ10-011 de mai 1997 (www.afnor.fr). Elle est le résultat consensuel d'un groupe de travail composé de professionnels de l'adresse. Elle a pour but :

- d'améliorer la qualité des traitements liés à l'adresse
- d'améliorer les échanges de fichiers entre professionnels
- de structurer les bases de données et leur extraction.

La Poste a mis en place six « règles d'or » afin d'améliorer la qualité de l'adresse. Elles constituent un « résumé » de la norme. Ce sont :

1. Des informations ordonnées du nominatif (nom et raison sociale) à la localité du destinataire.
2. **6 lignes maximum** : il ne doit pas y avoir de lignes blanches dans une adresse.
3. **38 signes (caractères et espaces compris) maximum par ligne**. Un espace doit figurer entre chaque mot.¹
4. **Aucun signe de ponctuation ni souligné à partir de la ligne** « n° et libellé de la voie ». Les virgules suivant les numéros de rue sont donc à proscrire.
5. **La dernière ligne toujours en majuscules**. Il est conseillé de saisir les trois dernières lignes (numéro et libellé de voie, lieu-dit ou boîte postale et ville) en majuscules.
6. Lignes d'adresse alignées à gauche.

La Poste, par l'intermédiaire du Service National de l'Adresse, fournit des composants logiciels permettant de contrôler les adresses saisies via Internet.

www.laposte.fr/sna



Service
National
de l'Adresse



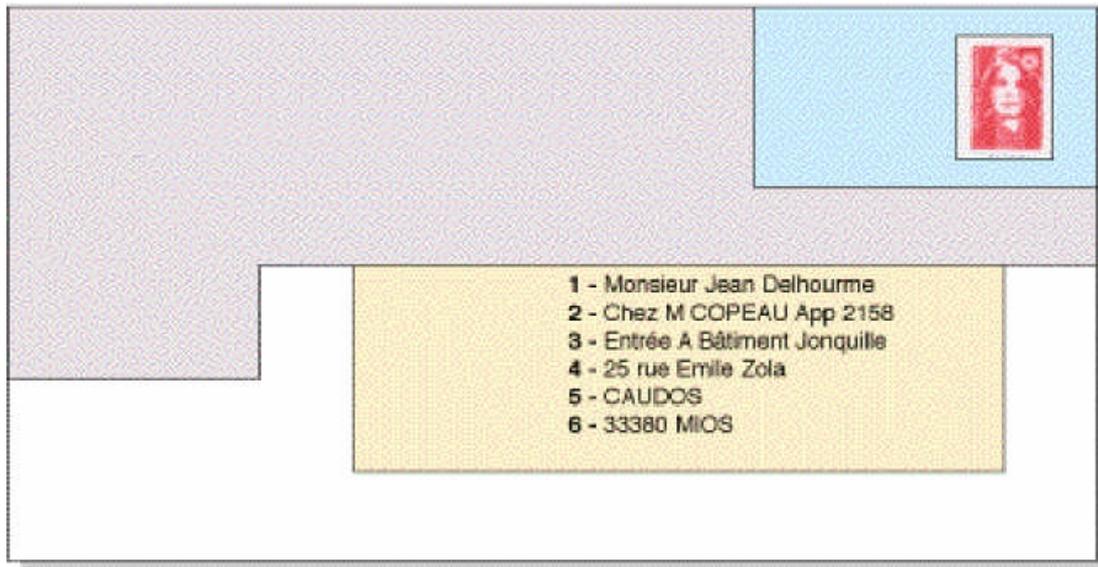
¹ Jusqu'à l'homologation de la norme européenne la rédaction sur 32 caractères définie par la norme Z-10-011 d'août 1989 est toujours acceptée.

Les Deux types d'adresses:

Il existe deux types d'adresses

L'adresse géographique :

L'adresse des particuliers



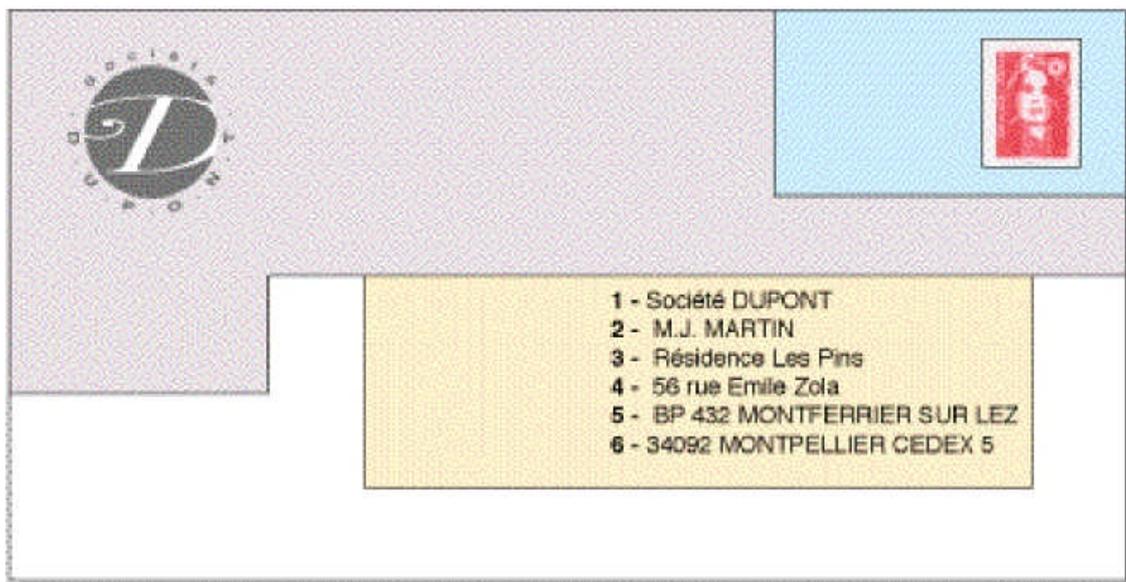
- 1- CIVILITE-TITRE **ou** QUALITE-PRENOM-NOM
- 2- N° APP **ou** BAL-ETAGE-COULOIR-ESC
- 3- ENTREE-BATIMENT-IMMEUBLE-RESIDENCE
- 4- NUMERO-LIBELLE DE LA VOIE
- 5- LIEU DIT **ou** SERVICE PARTICULIER DE DISTRIBUTION
- 6- CODE POSTAL **et** LOCALITE DE DESTINATION **ou** CODE CEDEX **et** LIBELLE CEDEX

La ligne 1 permet d'identifier le destinataire, la ligne 2 le point de remise.

La ligne 2 correspond à tout ce qui est situé à l'intérieur d'un bâtiment, la ligne 3 tout ce qui est à l'extérieur.

L'adresse géopostale :

Celle des entreprises. L'adresse des entreprises doit comporter à la fois les éléments géographiques (zone industrielle, nom de rue...) et les éléments postaux (boîte postale...).



ADRESSE DE L'ENTREPRISE

1. RAISON SOCIALE **ou** DENOMINATION
2. IDENTITE DU DESTINATAIRE **et/ou** SERVICE
3. ENTREE-BATIMENT-IMMEUBLE-RES-ZI
4. NUMERO-LIBELLE DE LA VOIE
5. MENTION SPECIALE **et** COMMUNE GEOGRAPHIQUE*
6. CODE POSTAL **et** LOCALITE DE DESTINATION
ou CODE CEDEX **et** LIBELLE CEDEX

* *si différente de celle indiquée ligne 6*

Les contrôles effectués

N° de ligne	Description	Contrôles
2	<i>Complément de remise (ETAGE, etc.)</i>	Vérification de l'absence de mots-clés appartenant à d'autres lignes (ex : ETAGE est bien en Ligne 2, tandis que BATIMENT doit se trouver en Ligne 3)
3	<i>Complément de distribution (BATIMENT, etc.)</i>	Vérification de l'absence de mots-clés appartenant à d'autres lignes (ex : RESIDENCE est bien en Ligne 3, tandis que APPARTEMENT doit se trouver en Ligne 3)
4	<i>Numéro et libellé de la voie</i>	Vérification de l'absence de mots-clés appartenant à d'autres lignes (ex : AVENUE est bien en Ligne 4, tandis que LOTISSEMENT doit se trouver en Ligne 3)
5	<i>Lieu-dit ou service de distribution</i>	Vérification de l'absence de mots-clés appartenant à d'autres lignes (ex : BP est bien en Ligne 5, tandis que RUE doit se trouver en Ligne 4)
6	<i>Code Postal Localité</i>	<p>Concordance entre le code postal et la localité à l'aide du référentiel des codes postaux et CEDEX</p> <p>Vérification de l'existence du code postal ou du CEDEX</p> <p>Vérification de l'existence de la localité</p> <p>Proposition éventuelle d'une liste de localités ayant le même code postal</p> <p>Lorsque l'on saisit le code postal, et le début de la localité cherchée, le libellé de la localité est automatiquement complété</p> <p>Si un lieu-dit est détecté, il est remonté en Ligne 5</p>
7	<i>Pays</i>	<p>Si le pays est la France ou si le champ n'est pas renseigné, les lignes 1 à 6 sont vérifiées.</p> <p>Lorsqu'il s'agit d'un autre pays, le logiciel vérifie seulement que la ligne 1 est renseignée. Il compare en outre le pays saisi à une liste de pays au sens d'« acheminement international ». Par exemple pour l'Écosse, il faut saisir Royaume Uni.</p>

Quelques exemples

Adresse saisie	Adresse corrigée
<i>Plusieurs corrections sur une adresse</i>	
L2 :4 résidence les Ursules L3 :28, rue du port L4 : L5 : L6 : 33740 arres	L2 : L3 :4 RESIDENCE LES URSULES L4 :28 RUE DU PORT L5 : L6 : 33740 ARES
<i>Libellé de la localité complété</i>	
L6 : 34250 PALAVA	L6 : 34250 PALAVAS LES FLOTS
<i>Lieu-dit remonté en Ligne 5</i>	
L5 : L6 : 33380 CAUDOS	L5 : CAUDOS L6 : 33380 MIOS
<i>Correction du Code postal</i>	
L6 : 33700 POMPIGNAC	L6 : 33370 POMPIGNAC
<i>Restructuration des lignes</i>	
L2 : BATIMENT A APP 12 L3 : RES LES LILAS	L2 :APPARTEMENT 12 L3 :BATIMENT A RESIDENCE LES LILAS

Caractères admis

Le composant de contrôle vérifie également la validité des caractères :

- **Lignes 2 à 3** : Seuls les caractères suivants sont autorisés :

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z
A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 % ' " - & * /

Tout autre caractère est exclu, notamment les caractères accentués ou les caractères spéciaux (« ç » ou « œ » par exemple).

Ainsi, si un caractère autre est trouvé, alors il est remplacé par un espace (ou par la lettre majuscule correspondante dans le cas d'un caractère accentué).

- **Lignes 4 à 6** : Seuls les caractères alphanumériques sont acceptés:

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z
A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

À noter : les codes postaux et les noms de communes s'écrivent **SANS** tiret.

Ainsi on écrira MONTREUIL SOUS BOIS et non MONTREUIL-SOUS-BOIS ou MONTREUIL/BOIS.

On écrira un code postal étranger : L 8261 pour une adresse luxembourgeoise par exemple et non pas L-8261.

Conversions automatiques

Les composants transforment en majuscules les lignes 2 à 6 de l'adresse. Chaque ligne est convertie avant d'être contrôlée, car les tables de référence de l'application sont décrites avec des majuscules.

3.3 Les types d'erreurs

Lors d'une saisie incorrecte, 2 types d'erreurs peuvent survenir :

■ **Les erreurs bloquantes** peuvent être décelées sur :

le code postal / ville : non renseignés, inexistantes ou non concordants entre eux

les lignes 2 à 5 (lignes trop longues).

Une adresse sur laquelle une erreur bloquante est détectée ne pourra pas être validée : l'utilisateur doit impérativement corriger l'adresse afin de pouvoir quitter la saisie.

Les erreurs bloquantes sont signalées à l'utilisateur par la couleur rouge (par défaut²), et un astérisque devant les champs concernés.

Note : dans les exemples fournis, les programmes appelants vérifient que la ligne 1 (nom-prénom pour les particuliers, raison sociale pour les entreprises) est renseignée. Si elle ne l'est pas, l'erreur provoquée est bloquante.

- **Les erreurs non bloquantes** sont automatiquement corrigées par l'application et n'entravent pas la validation de l'adresse. Les corrections sont proposées à l'utilisateur : si ce dernier valide sans modifier l'adresse, elle est validée, sinon si un seul élément de l'adresse est modifiée, elle sera de nouveau contrôlée